

## Demande d'allocation d'une prime d'encavement et d'une aide de chauffage

Je soussigné(e)	<input type="text"/>
	<i>Nom, Prénom</i>
demeurant à	<input type="text"/>
	<i>N°, Rue, CP et Localité</i>
Téléphone	<input type="text"/>
	<i>Privé, Bureau, Mobile</i>
Compte bancaire	<input type="text"/>
	<i>Institut bancaire (BIC) N° compte bancaire (IBAN)</i>

demande l'allocation d'une prime d'encavement et d'une aide de chauffage allouée par l'Administration communale de Junglinster.

### Pièces à joindre :

- **Relevé d'identité bancaire (RIB) établi par votre banque**
- **Décision concernant l'octroi d'une allocation de vie chère par le Fonds national de solidarité ou  
Décision concernant l'octroi d'une bourse sociale par le CEDIES**

*Le montant de la prime d'encavement et d'une aide de chauffage est fixé pour l'année 2021 à 30% du montant de l'allocation de vie chère payée par le Fonds national de solidarité ou de la bourse sociale payée par le CEDIES. **Les demandes y relatives peuvent être introduites entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 30 novembre 2021.***

*La prime est versée au courant de la deuxième moitié de décembre, sous réserve de réception de toutes les pièces à joindre. Au cas où l'une ou l'autre décision précitée ne vous serait pas encore parvenue à la date de la demande, celle-ci restera en suspens jusqu'à réception du dossier complet.*

*(Délibération du conseil communal du 28 juin 2021)*

**Signature :**

\_\_\_\_\_

**Renvoyer à :**

Administration communale de Junglinster  
B.P. 14  
L-6101 Junglinster

*Réservé à l'Administration communale*

Accordée et acquittée la somme de : \_\_\_\_\_ EUR, le \_\_\_\_\_

Non-accordé pour cause : \_\_\_\_\_